



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2014-438

Séance publique du

16 décembre 2014

Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Président de la  
Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture	
Identifiant :	
Date de signature :	17/12/2014
Date de réception :	17/12/2014

**OBJET : INFORMATION DU CONSEIL - COMPTABILITE COMMUNALE - SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2015**

Le 16 décembre 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 10/12/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGEY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danièle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

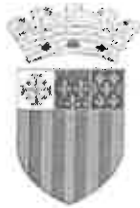
Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Jules SUSINI.

**Excusés sans pouvoir :**

NEANT

Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Jules SUSINI donne lecture du rapport ci-joint.



01.09

**Aix en Provence**  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE  
Direction Générale des Services  
Techniques  
D.A.S.T Environnement Urbain et  
Hydraulique

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 DÉCEMBRE 2014

-----

**Nomenclature : 7.1**  
Décisions budgétaires

**RAPPORTEUR** : Monsieur Jules SUSINI  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. BRAMOULLÉ Gérard

**Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**

**OBJET** : INFORMATION DU CONSEIL - COMPTABILITE COMMUNALE - SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2015- Information du Conseil

Mes chers Collègues,

En application de la Loi du 6 février 1992 dite Loi ATR (Administration Territoriale de la République) qui a institué un débat sur les orientations budgétaires. Ces orientations pour les Budgets de l'Eau et de l'Assainissement pour l'année 2015 sont les suivants :

### **BUDGET DE L'EAU**

#### **1 – Situation financière**

Les recettes de fonctionnement

Pour l'année 2014, les derniers éléments connus de la relève d'automne montrent globalement une stabilisation des consommations par rapport à 2013.

Ainsi, le graphe ci-après montre, depuis 2004, une baisse des consommations importante pour atteindre, pour l'ensemble des abonnés, près de **-14.35% en volume sur les 10 dernières années soit près de -1.53% de baisse moyenne annuelle.**

DL.2014-438 - INFORMATION DU CONSEIL - COMPTABILITE COMMUNALE - SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2015- Information du Conseil

Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport et le convertit en délibération. Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,  
Gérard DELOCHE



Compte-rendu de la délibération affiché le : 17/12/2014  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

151-14

**BORDEREAU D'ENVOI**  
(AR à envoyer à : assemblees@mairie-aixenprovence.fr)

Commune d'Aix en Provence

à

SOUS-PREFECTURE  
AIX EN PROVENCE

M. le sous-préfet d'Aix-en-Provence

17 DEC. 2014

DIRECTION / SERVICE : Direction des Assemblées

COURRIER ARRIVE

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 décembre 2014

OBJET DE L'ACTE : RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT  
DURABLE DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE + Annexe

DATE DE L'ACTE : 16/12/2014

N° DE L'ACTE: DL.2014-430

OBJET DE L'ACTE : COMPTABILITE COMMUNALE – DEBAT D'ORIENTATION  
BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2015 + Annexe

DATE DE L'ACTE : 16/12/2014

N° DE L'ACTE: DL.2014-431

OBJET DE L'ACTE : COMPTABILITE COMMUNALE – BUDGET PRIMITIF 2015 – MISE EN  
PLACE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE 15 DE LA LOI  
DU 05 JANVIER 1988

DATE DE L'ACTE : 16/12/2014

N° DE L'ACTE: DL.2014-432

OBJET DE L'ACTE : COMPTABILITE COMMUNALE – OUVERTURES ET VIREMENTS DE  
CREDITS POUR L'EXERCICE 2014 + Annexe

DATE DE L'ACTE : 16/12/2014

N° DE L'ACTE: DL.2014-433

OBJET DE L'ACTE : COMPTABILITE COMMUNALE – ADMISSIONS DE SOMMES EN NON  
VALEUR + Annexe

DATE DE L'ACTE : 16/12/2014

N° DE L'ACTE: DL.2014-434

OBJET DE L'ACTE : COMPTABILITE COMMUNALE - SERVICE DE L'EAU ET DE  
L'ASSAINISSEMENT - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2015  
+ Annexe

DATE DE L'ACTE : 16/12/2014

N° DE L'ACTE: DL.2014-438

OBJET DE L'ACTE : RELATIONS ET FLUX FINANCIERS 2014 ENTRE LE BUDGET GENERAL  
ET LES BUDGETS ANNEXES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

DATE DE L'ACTE : 16/12/2014

N° DE L'ACTE: DL.2014-439

OBJET DE L'ACTE : COMPTABILITE COMMUNALE - SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT -  
OUVERTURE ET VIREMENT DE CREDITS POUR L'EXERCICE 2014

DATE DE L'ACTE : 16/12/2014

N° DE L'ACTE: DL.2014-440

OBJET DE L'ACTE : MARCHES DE NETTOYAGE DES LOCAUX MUNICIPAUX N°A10.018 -  
A10.065 - A10.021 - A10.022 - A10.023 - A10.025 - A10.026 - A10.028 - A10.029 - A10.030 - A10.031  
- A10.032 - A10.033 - A10.034 - A10.062 - A12.003 - APPROBATION DES AVENANTS PORTANT  
PROLONGATION DE LA DURÉE DES CONTRATS ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES  
AVENANTS. + Annexe

DATE DE L'ACTE : 16/12/2014

N° DE L'ACTE: DL.2014-461

OBJET DE L'ACTE : CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA  
FOURRIERE REFUGE POUR ANIMAUX "PAR VOIE D'AFFERMAGE" - RESILIATION DU  
CONTRAT POUR FAURE DU DELEGATAIRE + Annexe

DATE DE L'ACTE : 16/12/2014

N° DE L'ACTE: DL.2014-464

OBJET DE L'ACTE : MISE EN PLACE D'UNE REGIE COMPTABLE DE RECETTES POUR LE  
COMPLEXE ANIMALIER DE L'ARBOIS ET APPROBATION DES TARIFS -  
CRÉATION DE POSTES A L'EFFETIF MUNICIPAL POUR LA GESTION TRANSITOIRE DU  
COMPLEXE ANIMALIER

DATE DE L'ACTE : 16/12/2014

N° DE L'ACTE: DL.2014-465

SOUS-PREFECTURE  
AIX EN PROVENCE

17 DEC. 2014

COURRIER ARRIVE

**OBJET DE L'ACTE : INFORMATION DU CONSEIL - COMMUNICATION DU COMPTE RENDU  
D'ACTIVITES ET DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX  
POUR L'ANNEE 2013 + Annexes**

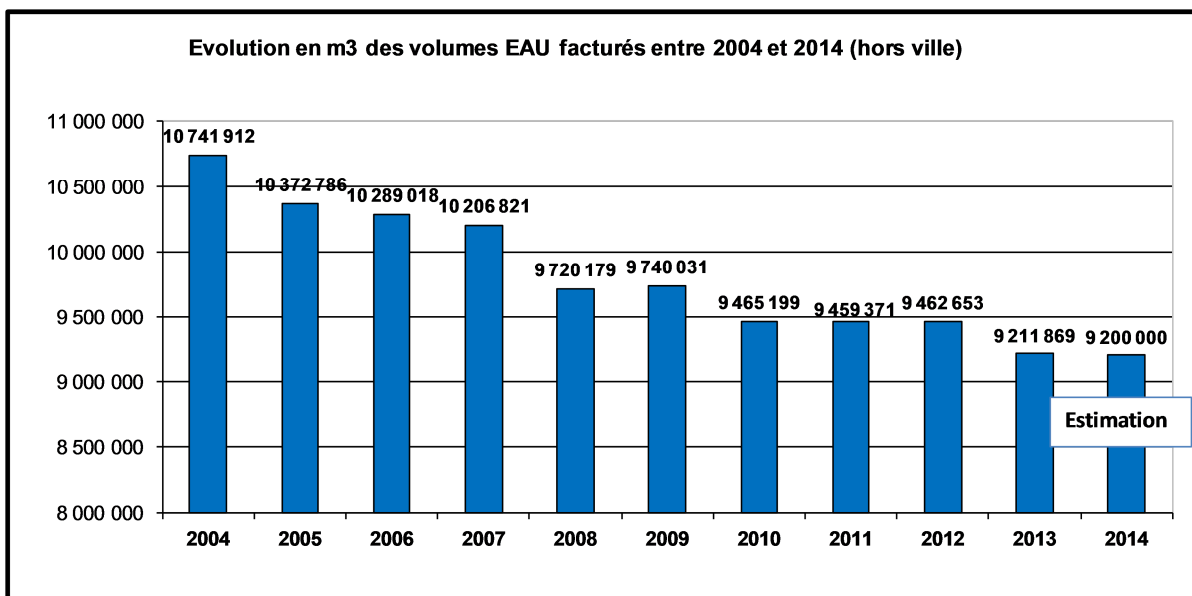
**DATE DE L'ACTE : 16/12/2014**

**N° DE L'ACTE: DL.2014-467**

**SOUS-PREFECTURE  
AIX EN PROVENCE**

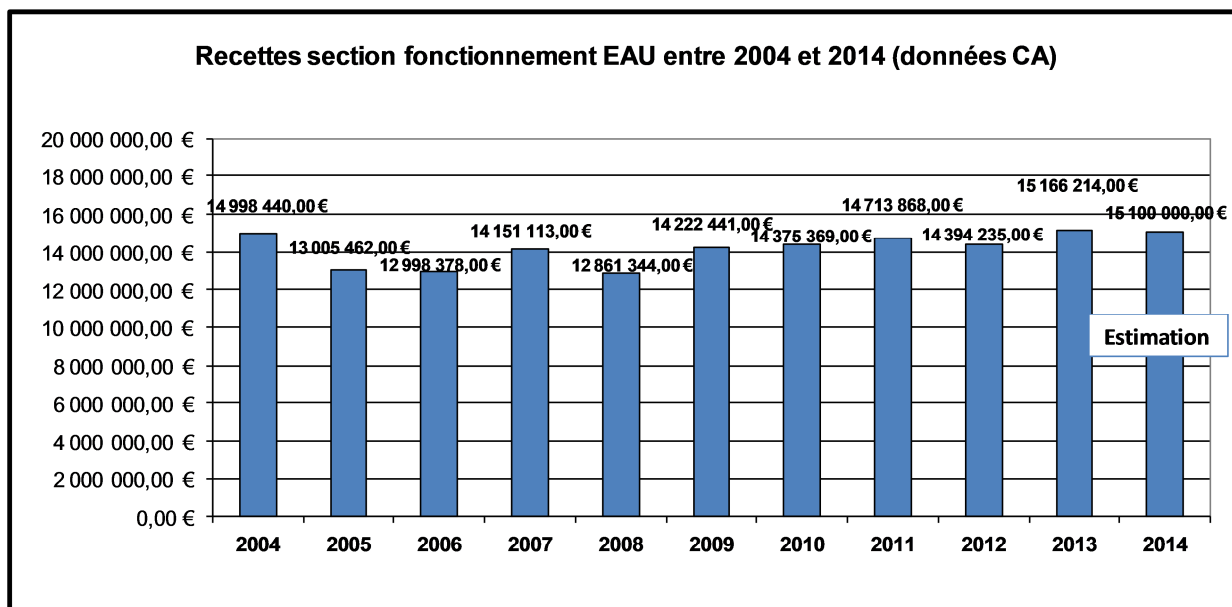
**17 DEC. 2014**

**COURRIER ARRIVE**

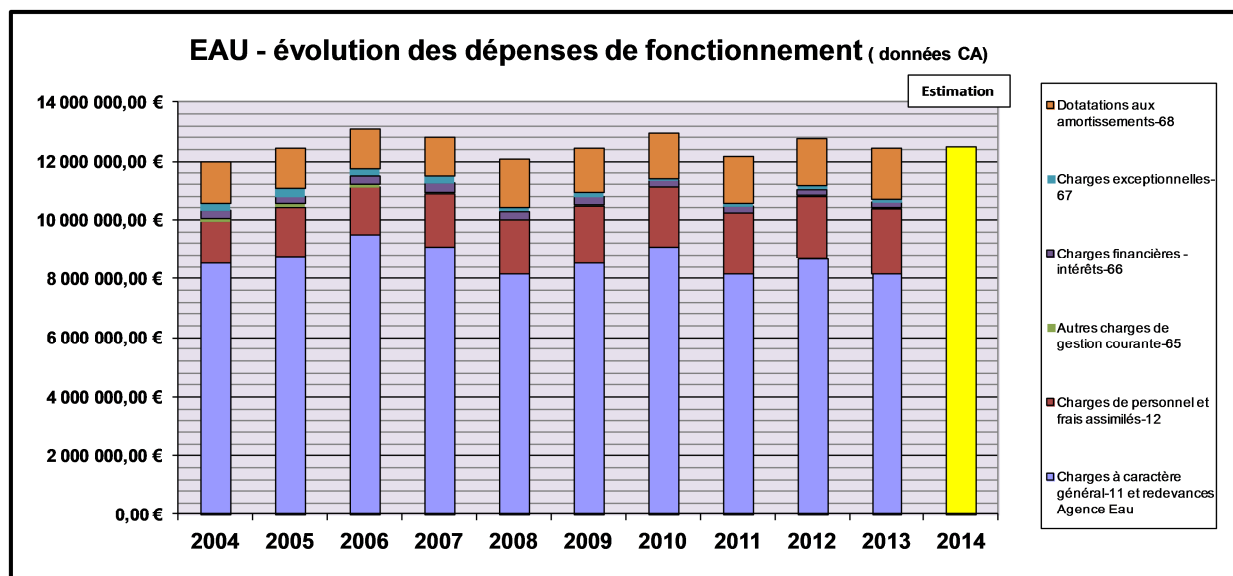


Sur la même période, les évolutions tarifaires ont permis de compenser en partie la baisse des volumes facturés.

Malgré ces augmentations, les recettes prévisionnelles sur 2014 sont comparables, en euros constants, à celles constatées en 2004.



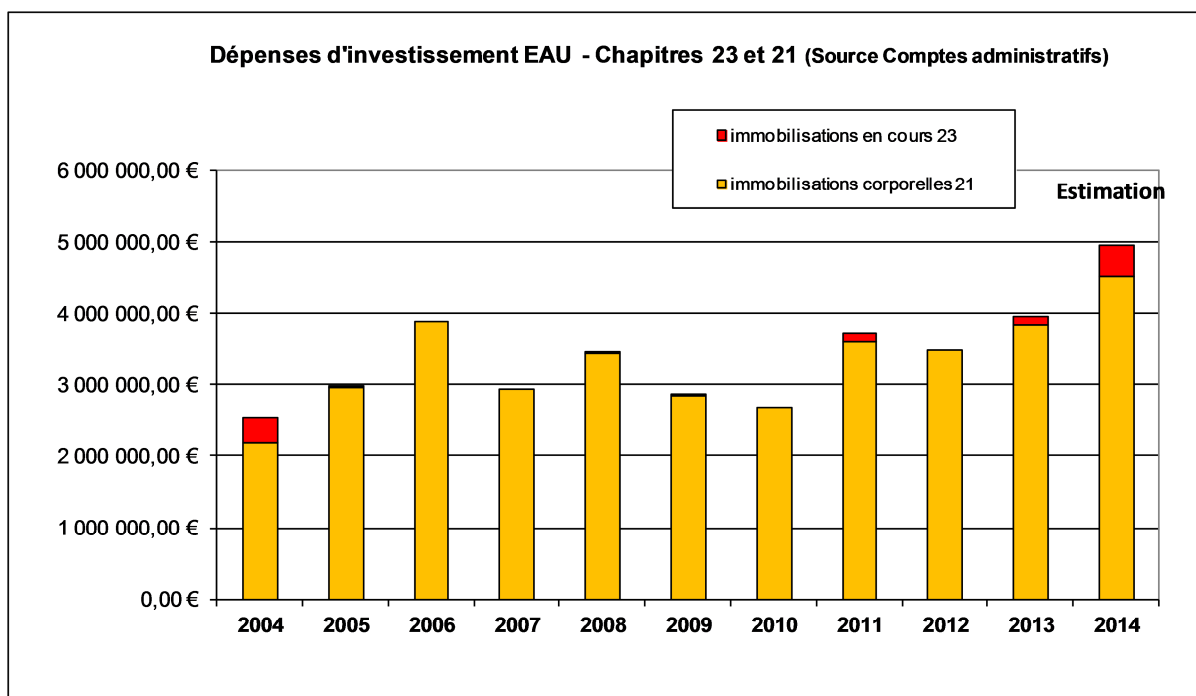
## ↳ Les dépenses de fonctionnement



Sur la même période, les dépenses de fonctionnement principalement liées aux achats d'eau brute à la Société du canal de Provence et aux contrats d'exploitation sur nos principales usines de traitement d'eau potable augmentent de façon constante du fait de l'évolution croissante des indices de révision des prix (2 à 3% en moyenne par an).

La mise en concurrence régulière tous les 5 ans des contrats pour la gestion et l'exploitation des principales usines de production d'eau potable permet, par une renégociation systématiquement à la baisse de ces contrats, d'atténuer cette augmentation. Cela se traduit par un effet cyclique des dépenses de fonctionnement qui globalement se maintiennent à un niveau moyen constant de l'ordre de 12 M€ par an.

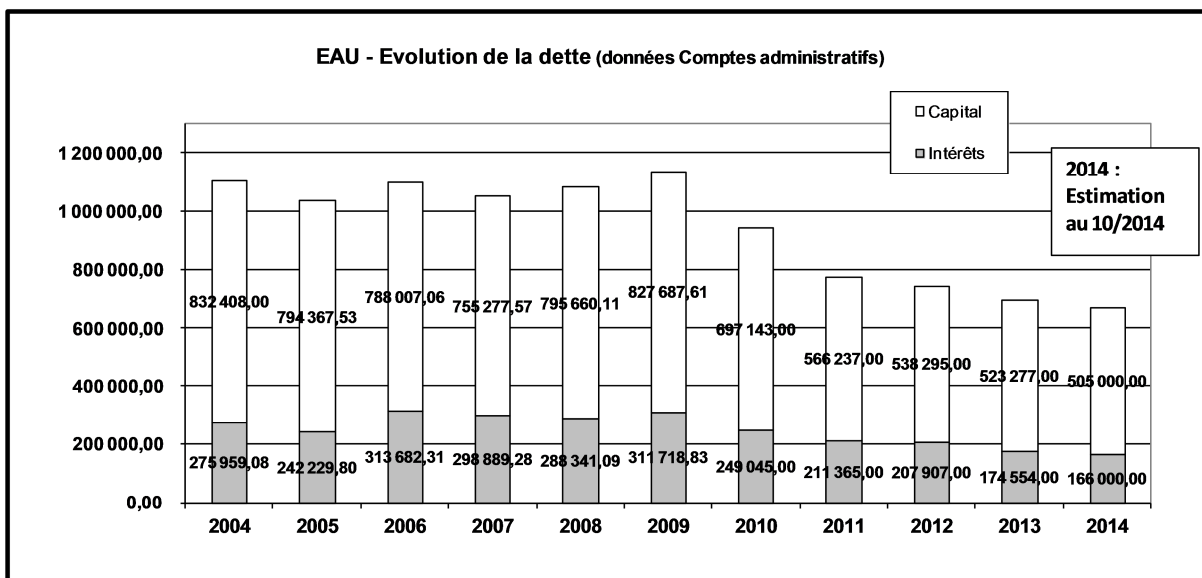
## ↳ Les dépenses d'investissement





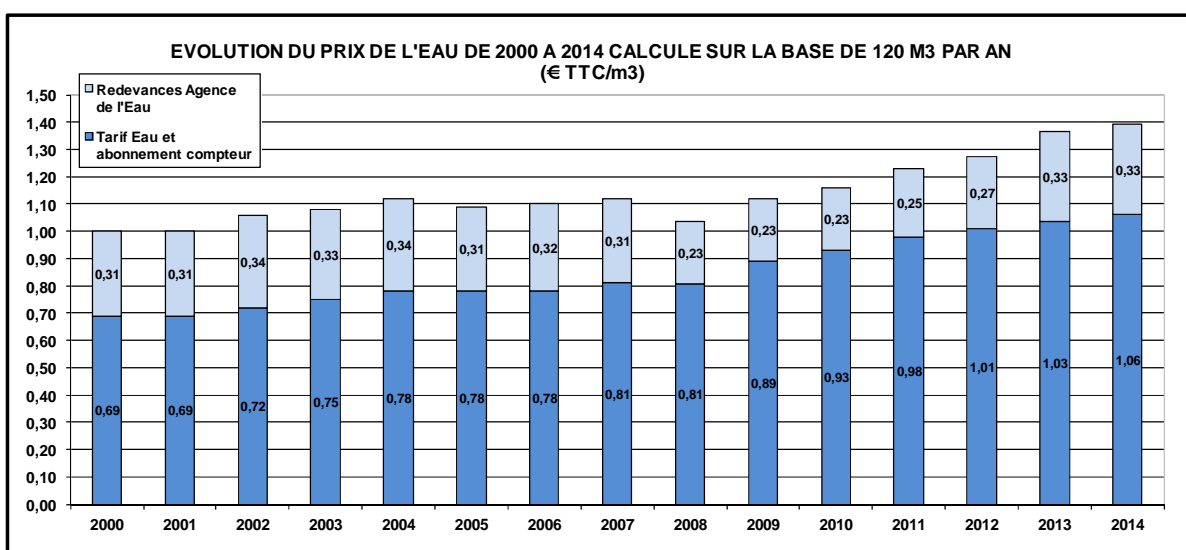
L'investissement, principalement représenté par le chapitre 21 de la section d'investissement, reste conséquent avec près de 4 M€ pour 2013 et un prévisionnel de 5 M€ pour 2014 soit près de +25% d'augmentation des investissements entre 2013 et 2014. L'investissement prévisionnel pour 2015 restera soutenu compte tenu des nombreux projets d'extensions rendus nécessaires pour la mise en sécurité, la réhabilitation du réseau ainsi que le programme d'extension lié aux documents d'urbanisme.

### ➤ Les emprunts



Le niveau d'emprunt reste relativement faible et décroissant sur le budget de l'eau depuis 2009. Les investissements soutenus prévus sur les prochains exercices conduiront à une évolution des niveaux d'emprunt.

### ➤ Les évolutions tarifaires de l'eau potable



Les évolutions tarifaires de l'Eau (prix comprenant l'abonnement annuel et les redevances de l'Agence de l'Eau) depuis 2000 conduisent à une augmentation moyenne de **+2.39% par an** sur les quatorze dernières années.

## **2- Les projets et les orientations pour 2015**

Les projets prévus sur 2015 concernent principalement la réhabilitation des réseaux dans le cadre du programme de voirie, les maillages de sécurité ainsi que les travaux structurants liés à l'évolution des documents d'urbanisme et projets urbains.

On pourra citer, entre autres :

- Extension du réseau d'eau potable vers le quartier de La Molière
- Réalisation des réseaux dans le cadre du PUP de la Beauvalle
- Raccordement de la maison de retraite de Saint Hilaire
- Extension des réseaux sur Chemin de Frères Gris et d'Antonelle.

Soit un programme d'investissement prévisionnel de près de 2 M€ HT en travaux neufs et 3 M€ HT en réhabilitation sur 2015.

Les orientations sur le budget de l'eau prévoient d'augmenter la part de l'autofinancement sur les dépenses de fonctionnement. En effet, cet autofinancement nécessaire anticipe les prochaines opérations de sécurisation hydrauliques, de sécurisation sanitaire par l'extension des réseaux et de renforcement des capacités de production en eau potable des usines tout en maintenant un taux de renouvellement des réseaux optimum.

## **3 – La tarification de l'Eau pour 2015**

Les contraintes prévisionnelles sur les futurs emprunts à contracter conduisent à privilégier une capacité d'autofinancement suffisante pour financer les futurs travaux et projets.

Avec une baisse des volumes vendus sur les 10 dernières années et une stabilisation relative par rapport à 2013, les tarifs pour l'année 2015 seront présentés avec une augmentation limitée des tarifs de l'ordre de 2% par rapport à l'exercice 2014.

Comme les années précédentes et pour tenir compte des demandes croissantes d'individualisation des contrats et du renouvellement du parc de compteurs, la part fixe représentée par l'abonnement compteur sera légèrement revalorisée.

La redevance pour préservation des ressources en Eau fixée, reversée indirectement à l'Agence de l'Eau et calculée sur la base des volumes en eau brute livrés, est portée pour 2015 à 0,0356 €/m<sup>3</sup> soit une augmentation de +5% par rapport à 2014 (0.0339 €/HT/m<sup>3</sup>).

Il est à noter que la redevance de pollution domestique fixée et reversée directement à l'Agence de l'Eau est portée à 0.29 €HT par m<sup>3</sup> pour 2015 soit une augmentation de +3.5% par rapport à 2014 (0.28 €HT par m<sup>3</sup> pour l'année 2014).

Par ailleurs, le taux de TVA reste inchangé sur 2015 soit 5.5%.

**L'augmentation de 2% des tarifs sur 2015 et des redevances de l'Agence de l'Eau devraient conduire à une augmentation globale de l'Eau de l'ordre de 2.8% pour une consommation de référence de 120 m<sup>3</sup>.**

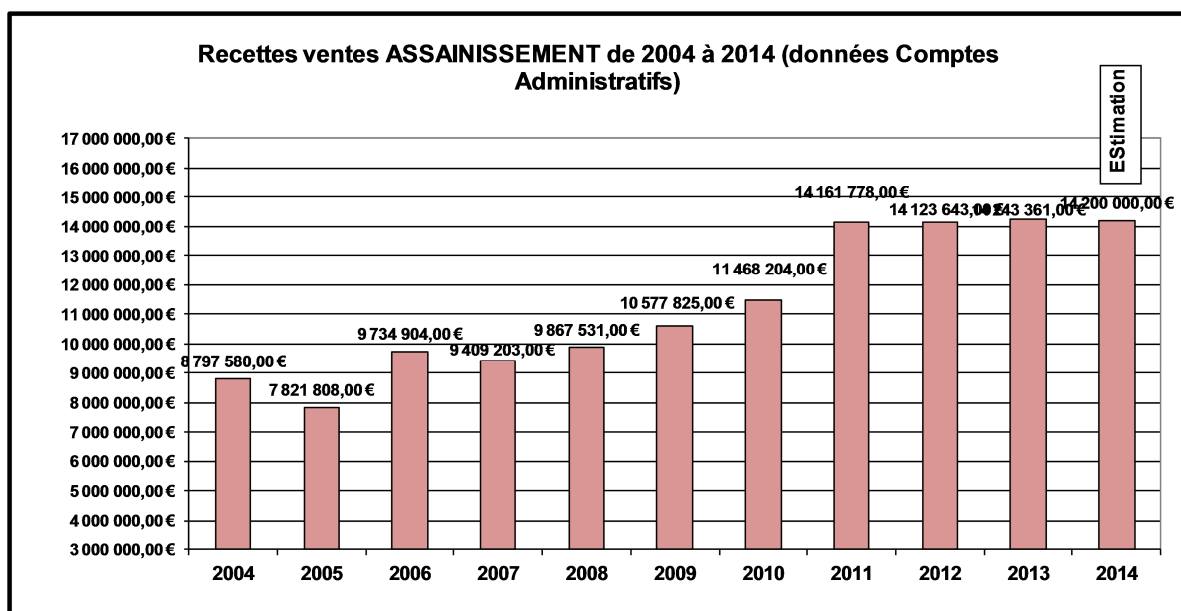
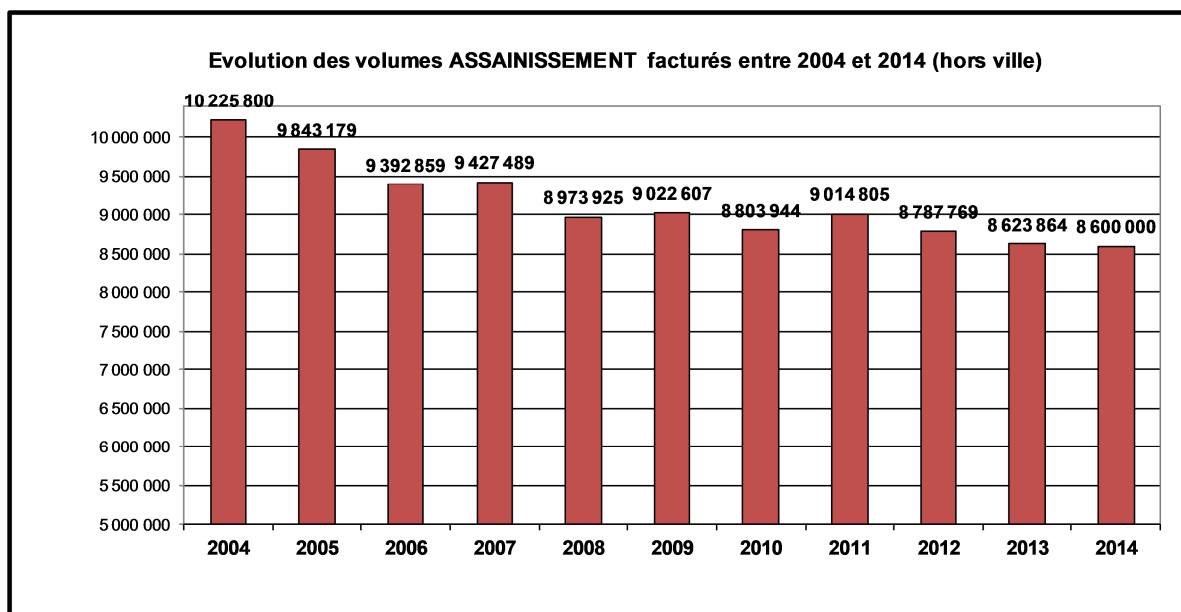
## BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

### 1- Situation financière

#### ↳ Les recettes de fonctionnement

L'assainissement étant directement corrélé aux volumes d'eau vendus, la baisse des consommations est confirmée avec près de 8 600 000 m3 facturés en 2014 (estimation au 15/10/2014).

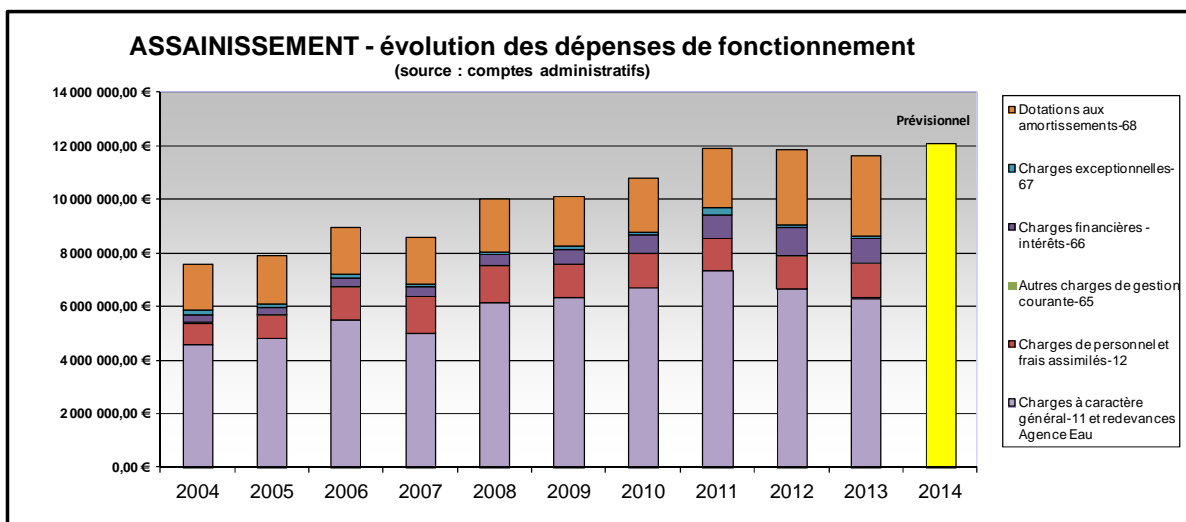
Ainsi, le graphe ci-après montre, depuis 2004, une baisse constante des volumes « assainissement » pour atteindre, pour l'ensemble des abonnés, **près de -15.9 % sur les 10 dernières années soit -1.7% de baisse moyenne annuelle.**



Les augmentations des tarifs de +3% en 2006 et 2007 et +15% en 2009, 2010 et 2011, ont permis de maintenir une évolution globale des recettes croissante afin de financer le programme d'investissement important réalisé ces dernières années (Usine de traitement des boues, bâtiments d'exploitation, stations d'épuration Ouest, collecteurs de transfert, mise aux normes équipements, extensions et réhabilitation réseaux d'assainissement...).

Pour les années 2012 à 2014, il est à noter que la stabilisation relative des volumes facturés et l'achèvement du programme principal de mise aux normes des équipements ont conduit à une stabilisation des tarifs et par conséquent des recettes de fonctionnement.

### ➤ Les dépenses de fonctionnement



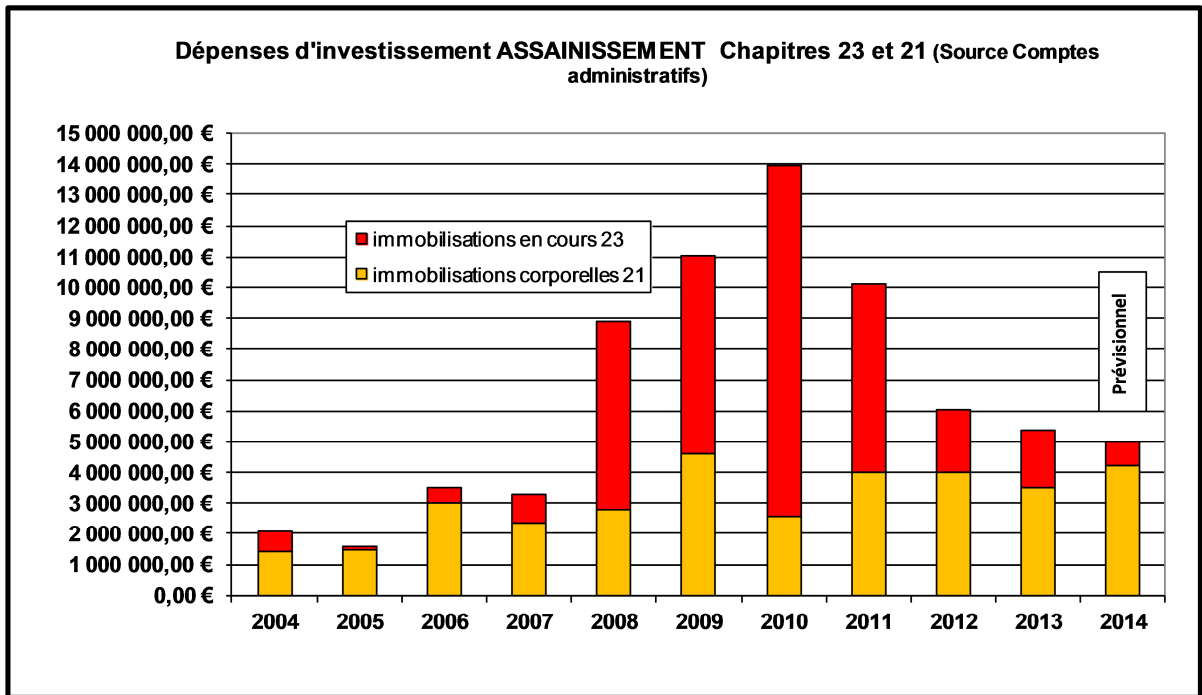
Sur la même période, les dépenses de fonctionnement ont globalement augmenté. La baisse observée entre 2006 et 2007 est principalement due à la renégociation du contrat d'exploitation des usines d'épuration (baisse des charges à caractère général).

Les charges à caractère général ont augmenté entre 2007 et 2008 du fait de la mise en place par l'Agence de l'Eau, à partir de 2008, de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte imputée au budget de l'assainissement (redevance collectée auprès des usagers et reversée à l'Agence de l'Eau).

Pour 2012, les dépenses de fonctionnement ont diminué malgré la mise en service de la Station d'épuration Ouest et de l'usine de traitement des boues par procédé OVH. En effet, la remise en concurrence (marché renouvelé tous les 5 ans) et la négociation à la baisse du contrat d'exploitation de l'usine de la Pioline à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012 a permis de baisser fortement les charges d'exploitation et d'atténuer sans impact financier l'élargissement du périmètre d'exploitation.

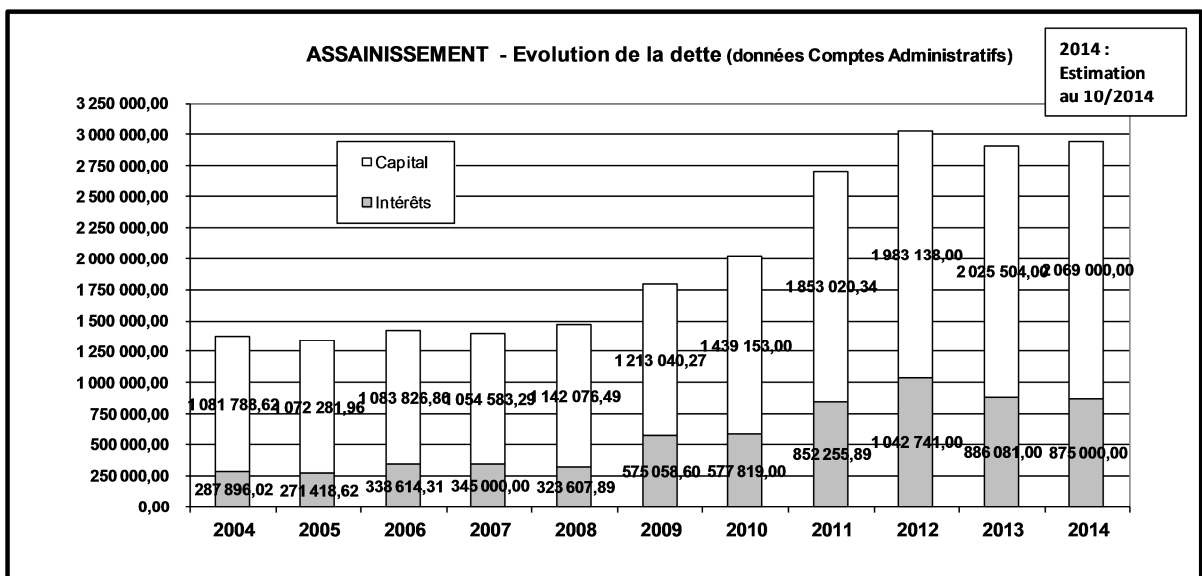
Il est à noter, à partir de 2012, l'augmentation notable de la dotation aux amortissements nécessaire à l'autofinancement des opérations d'investissement ainsi que la baisse des charges financières à partir de 2013.

## ↳ Les dépenses d'investissement



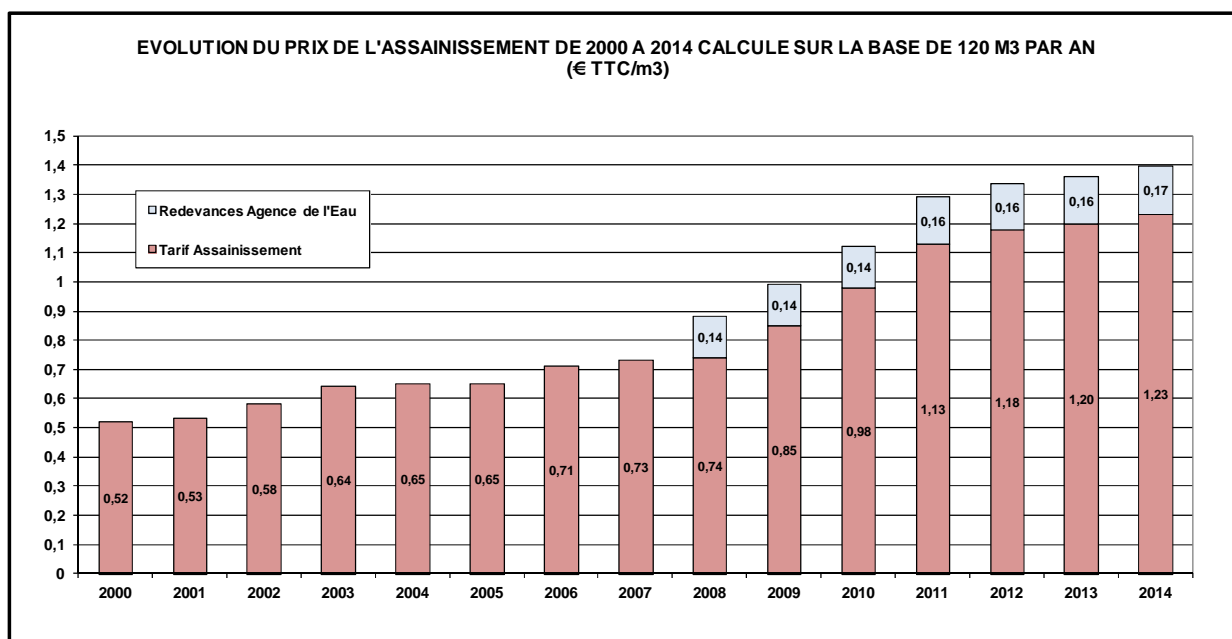
L'investissement, principalement représenté par les chapitres 21 et 23 de la section d'investissement, présente une nette diminution sur le Chapitre « Travaux en cours » 23. En effet, les grands projets en assainissement sont terminés. Seuls les travaux liés aux réhabilitations et extensions (compte 21) vont se développer à partir de 2014.

## ↳ Les emprunts



Les emprunts nécessaires au programme d'investissement sur les derniers exercices ont conduit à une augmentation importante des remboursements entre 2009 et 2012. Ces remboursements d'emprunts en capital et intérêts vont se stabiliser voire diminuer sur les prochains exercices 2015 et 2016.

## ➤ Les évolutions tarifaires de l'assainissement



Les évolutions tarifaires de l'Assainissement (prix comprenant la redevance de l'Agence de l'Eau) depuis 2000 conduisent à une augmentation moyenne de **+7.33% par an** sur les quatorze dernières années, liée principalement au financement nécessaire de projets structurants (Step Ouest, OVH, extensions de réseaux) et à la création de la nouvelle redevance Modernisation des Réseaux de l'Agence de l'Eau en 2008.

L'augmentation liée uniquement à la tarification est en moyenne de 6.34% par an depuis 2000.

## 2- Les projets et les orientations pour 2015

Pour répondre à la demande croissante, les travaux d'extension / réhabilitation de réseaux d'assainissement seront poursuivis à un rythme soutenu en fonction des orientations retenues dans le cadre de la révision des documents d'urbanisme.

On notera plus particulièrement les extensions du réseau d'assainissement sur :

- Extension des réseaux dans le cadre du PUP de La Beauvalle
- RD 14/Chemin du Puy du Roy
- Chemin de Frères Gris
- Quartier de La Molière
- Chemin d'Antonelle

Le programme de réhabilitation des réseaux concerne principalement le remplacement d'anciennes canalisations dans le cadre du programme de travaux voirie de la Ville.

Soit un programme d'investissement prévisionnel de près de 3 M€ HT en travaux neufs et 2 M€ HT en réhabilitation sur 2015.

### **3 – La tarification de l'Assainissement pour 2015**

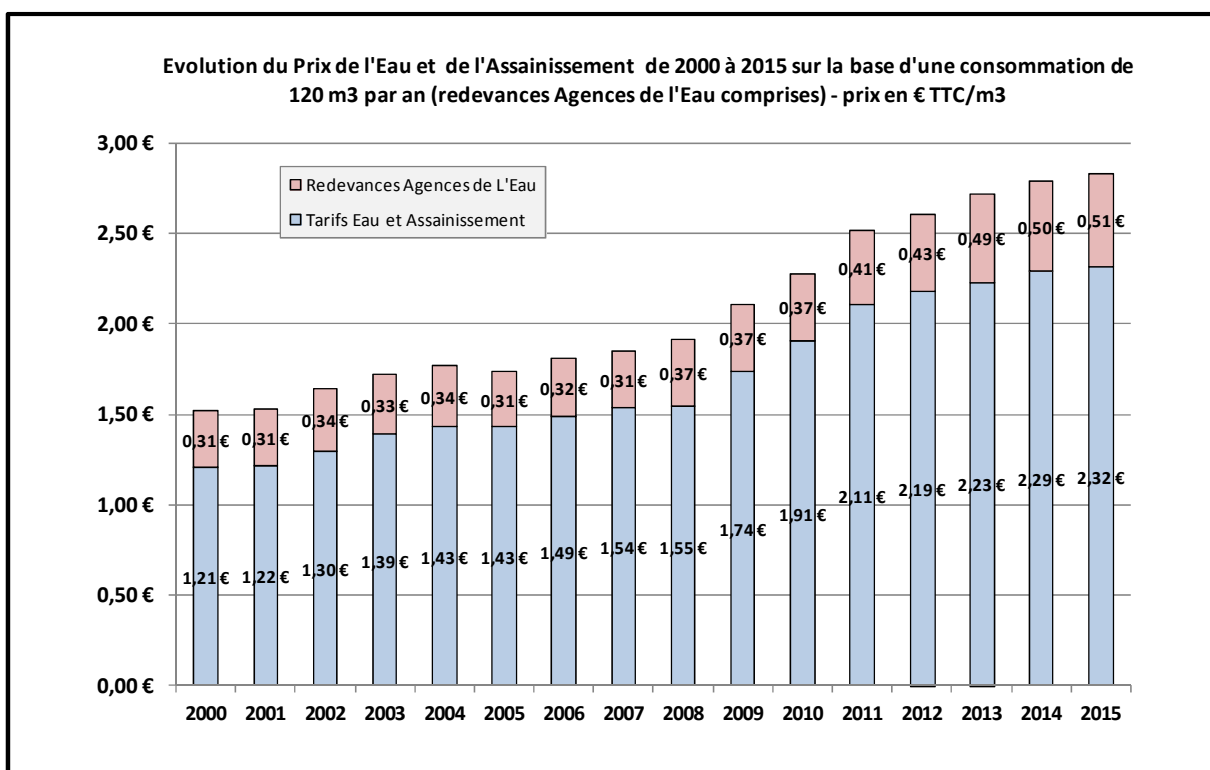
Malgré une situation financière tendue compte tenu des baisses observées des consommations, il n'est pas prévu d'augmentation des tarifs de l'assainissement.

Il est à noter que la redevance pour modernisation des réseaux de collecte reversée à l'Agence de l'Eau et fixée par cet organisme est portée à 0.155 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2015 soit +3.3% d'augmentation par rapport à 2014 (0.15€/m<sup>3</sup>).

Par ailleurs, le taux de TVA reste inchangé sur 2015 soit 10%.

**Le maintien des tarifs de l'assainissement, l'augmentation des redevances de l'Agence de l'Eau et le maintien du taux de TVA à 10% devraient conduire à une augmentation globale de l'Assainissement de +0.4% pour une consommation de référence de 120 m<sup>3</sup>.**

## ORIENTATIONS BUDGETAIRES



- Pour 2015 et compte tenu des éléments ci-avant, les budgets de l'Eau et de l'Assainissement seront présentés avec une augmentation limitée de +2% pour les tarifs de l'Eau et 0% pour l'assainissement.
- Augmentation sur 2015 des redevances de l'Agence de l'Eau, fixées par cet organisme, à 0.29€/m3 pour la redevance pollution et 0.0356 €/m3 pour la redevance de préservation de la ressource sur le budget de l'Eau
- Augmentation sur 2015 de la redevance de l'Agence de l'Eau, fixée par cet organisme, à 0.155 €/m3 pour la redevance de modernisation des réseaux sur le budget de l'Assainissement.
- Maintien sur 2015 des taux de TVA à 5.5 % sur le budget de l'eau et 10% sur le budget de l'assainissement.

Compte tenu de l'évolution des éléments financiers présentés ci-avant, l'augmentation entre 2014 et 2015 sera de l'ordre de +1.4% sur la base d'une facture de référence de 120 m3 consommés par an (Eau-assainissement, redevances et toutes taxes comprises).